

Un ouvrier en cuir travaille le canevas et le cuir pour faire des couvre-bouche, du piquage et du rembourrage pour la protection du matériel d'armement qu'on expédie, etc. Maintenant qu'apparaissent dans ce domaine de nouveaux matériaux, la demande pour ces artisans diminue. C'est pourquoi nous n'avons plus qu'un ouvrier en cuir.

J'ai dit, au sujet des pompiers, qu'il y a eu augmentation parce qu'on congédiait des commissionnaires. On a demandé quel était le nombre des commissionnaires qui avaient effectivement été congédiés. En réalité, au début de l'année, ces commissionnaires étaient toujours employés. Il en reste encore en service dans le moment. Il y a eu une réduction d'environ \$143,000 contrebalançant le coût additionnel des salaires des pompiers.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions supplémentaires au sujet de cette réponse?

M. BROOME: Oui, monsieur le président. Le coût des traitements des commissionnaires, tel qu'il apparaît à la page 319, n'est réduit que de \$23,000. Il y avait une augmentation de \$349,000 dans le coût des traitements des pompiers. C'est à ce point que je me référais.

M. WRIGHT: Ce chiffre représente le total de l'année, alors que, dans certaines régions, des commissionnaires ont été congédiés. Il y a eu aussi d'autres changements dans l'effectif des commissionnaires.

M. BROOME: Monsieur le président, ce sont là les prévisions pour toute l'année. Les pompiers et les commissionnaires ne sont pas inscrits ensemble. Les prévisions devraient indiquer une réduction plus considérable sous l'un ou l'autre chef.

M. WRIGHT: Je puis vous assurer qu'il y a eu une réduction, par suite du fait que nous n'avons pas employé les uns et les autres en même temps.

M. BROOME: Il semble n'y avoir qu'une réduction de \$23,000.

M. WRIGHT: En tant que les frais sont concernés, il y a une augmentation à l'égard des deux catégories, à cause de la hausse de 7 p. 100 sur l'ensemble de l'année dans les traitements du personnel civil.

M. BROOME: Je disais justement que l'augmentation globale est de \$326,000.

M. WRIGHT: Cet article du livre bleu s'applique aux instituteurs aussi bien qu'aux commissionnaires, et leurs traitements ont subi une hausse de quelque \$35,000.

M. CARTER: J'ai des questions à poser au sujet du personnel, monsieur le président. J'aimerais les poser au moment opportun.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais que nous épuisions d'abord les réponses du commodore Wright.

Avez-vous d'autres réponses à donner, commodore Wright?

M. WRIGHT: Monsieur le président, on a posé une question sur les officiers et les équipages des navires. On a répondu à celui qui avait posé la question que la différence était due à l'augmentation des équipages de l'*Oshawa* et du *New Liskeard*. Je pourrais dire que la réponse donnée à ce moment-là était incomplète. On indique ici un total de 655 officiers de navires et de membres d'équipages. La seule différence entre 560 et 655 représente l'équipage additionnel de l'*Oshawa* et du *New Liskeard*. Les employés additionnels sont affectés aux nouveaux navires que nous utilisons, remorqueurs, barges, bateaux